

DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

Séance du 29 juin 2021

L'an deux mille-vingt-un, le 29 juin à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques Hurlus, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le 23 juin 2021.

Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42

Nombre de présents : 35

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de votants : 40

Etaient présent(e)s :

Mme BERTRAND Dorothee, Mme BEURAERT Martine, M. BEZILLE Marc, M. BLERVAQUE Philippe, M.BODART Michel, M.BOONAERT Jean-Philippe, arrivée au point n°5, Mme BOULENGER Delphine, Mme BROUARD Bénédicte, M. BROUTEELE Philippe, Mme DEBAISIEUX Nathalie, M.DEHAENE Michel, M.DELABRE Aimé, M. DELVALLE Jean, Mme DURUT Jocelyne, M.DUYCK Joël, Mme EVRARD Monique, M.FAIDUTTI Jean-Marc, Mme FERMENTEL Geneviève, M.FICHEUX Bruno, M.HENNEON François-Xavier, Mme HERDIN Andrée, Mme HIEL Anne, M. HURLUS Jacques, M.LORIDAN Bernard, Mme LORPHELIN Martine, M. MAHIEU Philippe, M.MORVAN Hervé, M.MOUQUET Denis, Mme PLE Sandra, M.PRUVOST Philippe, M.SÉRÉ Soarey, arrivée au point n°5, Mme THERON MARESCAUX Stéphanie, M.VANECLOO Serge, Mme VILLE Augustine, Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse.

Absents excusés :

M. BAUDRY José, procuration à M.DUYCK
Mme DERONNE Véronique, procuration à M.MAHIEU
Mme GRAMMONT Agnès,
Mme HOUSSIN Marie, procuration à M.FICHEUX
M.PARENT Michael, procuration à M.HURLUS
M.RAVET Pierre-Luc,
M.THOREZ Jean-Claude, procuration à Mme HERDIN

Secrétaire de séance : M.DUYCK Joël

Délibération n°2021D143 - Tourisme, voies douces, base nautique et port Flandre Lys - Dispositif Projets Territoriaux Structurants - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Nord

La Vice- Présidente expose au Conseil :

En tant que chef de file des solidarités territoriales, le Département du Nord accompagne l'émergence de projets de territoire porteurs d'innovation et de développement.

Pour accompagner les communes et groupements de commune, le Département du Nord propose notamment le dispositif des Projets Territoriaux Structurants qui permet d'accompagner financièrement des projets rayonnants à l'échelle de plusieurs communes et renforçant l'attractivité départementale. Le taux maximal du département est de 40% pour les travaux.

Pour être éligible, les projets doivent être :

- en adéquation avec le territoire,
- structurants,
- qualitatifs d'un point de vue thématique, architectural, environnemental
- et répondre à un ou plusieurs enjeux stratégiques spécifiques à leur territoire de SCOT et axes prioritaires partagés avec le territoire.

Le développement touristique via le développement du tourisme à vélo et du tourisme fluvial étant l'une des composantes du SCOT Flandre et Lys et l'une des priorités du Département du Nord, il est proposé de bénéficier du soutien du Conseil départemental du Nord au titre des PTS pour renforcer l'attractivité de l'équipement structurant de la base nautique Flandre Lys, au travers de la création de plusieurs infrastructures d'accueil et de services pour les publics et notamment les publics à vélo, en lien également avec le projet d'extension de la base nautique Flandre Lys.

Les différentes actions concernées par la demande d'accompagnement au titre des PTS sont :

1. L'aménagement de la zone de stationnement pour l'accueil des randonneurs et touristes à vélo à Haverskerque dont le coût est de 237 745 € HT, budget délibéré favorablement au Conseil communautaire du 15 avril 2021.
2. L'installation de la passerelle cyclo et piétonne de franchissement de la Lys à hauteur de l'écluse d'Haverskerque pour un coût maximum de 370 000 € HT,
3. L'installation de blocs sanitaires avec local vélo aux écolodges Flandre Lys pour un budget maximum de 80 000 € HT
4. La réhabilitation de la maison éclusière d'Haverskerque en point de location vélo et de services pour les touristes à vélo et randonneurs pour un budget de 360 000 € HT.

Ces projets devront démarrer au plus tard au 31 décembre 2022 et être terminés au 31 décembre 2025.

Le plan de financement prévisionnel de ces projets est le suivant :

Plan de financement prévisionnel – demande de subvention CCFL au titre des PTS

DEPENSES	MONTANT HT en €	RECETTES	MONTANT HT en €	TAUX
Aménagement d'une zone de stationnement pour l'accueil des randonneurs et touristes à vélo à Haverskerque				
Etude de maîtrise d'œuvre	15 000	Conseil Départemental du Nord (PTS)	95 098	40%
Travaux d'aménagement du parking	222 745	CCFL	142 647	60%
TOTAL	237 745	TOTAL	237 745	100 %
Installation d'une passerelle cyclo et piétonne pour le franchissement de la Lys à hauteur de l'écluse d'Haverskerque				
Etude de maîtrise d'œuvre	30 000	Conseil Départemental du Nord (PTS)	148 000	40%
Etudes techniques	40 000	Conseil Départemental du Pas-de-Calais	40 000	10,81%
Achat et installation de la passerelle	300 000	CCFL	182 000	49,18%
TOTAL	370 000	TOTAL	370 000	100 %
Installation d'un bloc sanitaire et d'un local vélo aux écolodges Flandre Lys				
Fabrication et installation d'un bloc sanitaire aux écolodges Flandre Lys	80 000	Conseil Départemental du Nord (PTS)	32 000 €	40%
		CCFL	48 000	60%
TOTAL	80 000	TOTAL	80 000	100%
Réhabilitation de la maison éclusière d'Haverskerque en point de location vélo et de services pour les touristes à vélo et randonneurs				
Etude de maîtrise d'œuvre	30 000	Conseil Départemental du Nord (PTS)	144 000	40%
Travaux de réhabilitation	330 000	CCFL	216 000	60%
TOTAL	360 000	TOTAL	360 000	100%
TOTAL	1 047 745 €	TOTAL	1 047 745 €	100%

Après avis favorables de la commission et du Bureau, il est proposé au Conseil de :

- APPROUVER La réalisation des différents projets intégrés à la présente demande de subvention,
- VALIDER le plan de financement présenté,
- SOLLICITER une subvention globale de 419 098 € auprès du Conseil Départemental du Nord au titre des projets territoriaux structurants sur un budget global de 1 047 745 € HT,
- AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (40 voix) la proposition ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à la CCFL,

Le Président,
Jacques HURLUS

